



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
AUVERGNE RHONE-ALPES

Département Budget et Finances

19 rue Crépet

CS 70607

69366 Lyon Cedex 07

Tél : 04 87 24 95 00

Entretien, maintenance et nettoyage du stand de tir du STAURA

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres :

Lundi 20 juillet 2026 à 18h00



Labellisation ministère de la Justice 2024-2027

Sommaire

Article premier – Intervenants	3
Article 2 : Dispositions générales	3
2.1 <i>Objet du marché</i>	3
2.2 <i>Lieu d'exécution du marché</i>	3
2.3 <i>Durée du marché</i>	3
Article 3 : Organisation de la consultation	4
3.1 <i>Procédure de passation</i>	4
3.2 <i>Liste des documents constituant le dossier de consultation</i>	4
3.3 <i>Visite facultative du lieu d'exécution des prestations</i>	4
3.4 <i>Délais de validité des offres</i>	5
Article 4 : Présentation des candidatures et des offres	5
4.1 <i>Modalités de remise des candidatures et des offres</i>	5
4.2 <i>Pièces constitutives des candidatures et des offres</i>	6
Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres	8
Article 6 : Renseignements complémentaires	13
Article 7 : Clause diversité – égalité Femmes/Hommes	13
Article 8 : Modification du dossier de consultation	13

Article premier – Intervenants

Le présent marché est conclu par l'Administration ci-après désignée par les termes : représentant du pouvoir adjudicateur (RPA), pouvoir adjudicateur ou maîtrise d'ouvrage, et le titulaire désigné dans l'acte d'engagement.

Pouvoir adjudicateur :

Direction interrégionale des Services Pénitentiaires Auvergne Rhône-Alpes

Unité Achats et Marchés Publics
19, rue Crépet
69007 LYON

Signataire du marché :

Monsieur Paul LOUCHOUARN, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Auvergne Rhône-Alpes

Article 2 : Dispositions générales

2.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la maintenance, l'entretien et le nettoyage du stand de tir du STAURA.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dont il conviendra de respecter les stipulations.

Le présent marché est un marché à bons de commande avec une obligation de résultat. La qualité de service vise au maintien de l'état et des performances des équipements et installations ou à défaut, de caractéristiques et performances équivalentes et définis dans le présent marché.

2.2 Lieu d'exécution du marché

STAURA

Le Biais
Rue de la Ronta
38070 ST QUENTIN FALLAVIER

2.3 Durée du marché

Le présent marché entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027 pour une période initiale de 24 mois. Il pourra être reconduit tacitement deux fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030 au plus tard.

Le titulaire ne peut s'opposer à une reconduction.

En cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur se prononcera par écrit au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité du marché. Dans ce cas, le titulaire reste engagé jusqu'au terme de la période en cours. La non reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité au bénéfice du titulaire.

Article 3 : Organisation de la consultation

3.1 Procédure de passation

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-1, R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5 du Code de la commande publique.

3.2 Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes :
 - Annexe RC1 – Tableau des qualifications professionnelles
 - Annexe RC 2 – Tableau des références équivalentes aux qualifications
 - Annexe RC 3 – Attestation de visite
 - Annexe RC 4 – Engagements de confidentialité (individuel et entreprise) à remplir,
 - Annexe RC 5 – Déclaration des effectifs
- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- L'annexe financière (Bordereau des prix unitaires) dûment remplie et signée (les montants ne peuvent pas être composés de plus de 2 décimales),
- Les formulaires DC1, DC2 et DC 4 selon le cas,

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

NOTA : chaque candidat est prié de vérifier qu'il a bien en sa possession l'ensemble des pièces. Si une ou plusieurs venaient à manquer, il doit le signaler dans un meilleur délai de 5 jours.

3.3 Visite facultative du lieu d'exécution des prestations

Les candidats ont la possibilité d'effectuer une visite des lieux. Les informations relatives à cette visite facultative sont disponibles auprès de :

Frédéric BLANC

Capitaine gestionnaire du STAURA

Département des équipes de sécurité pénitentiaires / STAURA

10 rue de la Ronta

38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Tél. bureau : 04 87 24 97 51

Tél. portable : 06 14 14 49 06

frederic-gerald.blanc@justice.fr

La dernière visite des lieux sera fixée au plus tard 5 jours ouvrés avant le terme de la consultation.

Il ne sera répondu à aucune question lors de la visite. Toutes les questions devront être posées par écrit selon les modalités prévues dans le présent règlement de consultation.

Lors de cette visite facultative, l'entreprise devra être munie des documents suivants inclus dans le DCE :

« Attestation de visite des lieux » - annexe RC3

« Engagements de confidentialité (individuel et entreprise) » – annexe RC4

Si la visite a été effectuée, ces documents devront nécessairement être joints à l'offre.

3.4 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

4.1 Modalités de remise des candidatures et des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **Lundi 20 juillet 2026 à 18h00**.

Seuls sont autorisés les dépôts électroniques sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de la plate-forme, les candidats sont invités à utiliser la rubrique « aide » en bas à droite de la page d'accueil. Cette rubrique contient notamment un guide utilisateur.

Attention :

- En cas d'envois successifs, seul le dernier pli réceptionné avant la date limite de remise des offres sera examiné.
- Tout dossier dont le téléchargement se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

4.2 Pièces constitutives des candidatures et des offres

Les candidats doivent transmettre :

1. Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un sous-dossier « candidature » :

Liste des justificatifs administratifs

Engagement :

Le candidat (ou chaque membre de l'équipe candidate) produit les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement.

Redressement judiciaire :

Le candidat (ou chaque membre de l'équipe candidate) produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.

Attestation d'assurance :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Lettre de candidature (formulaire DC1) :

L'imprimé DC1 fera apparaître si le candidat se présente seul ou sous la forme d'un groupement d'entreprises, et en cas de groupement, les membres du groupement, l'indication du mandataire et la forme du groupement et comportera l'ensemble des attestations sur l'honneur obligatoires.

Lettre de candidature (formulaire DC2) :

Le DC2 devra comporter le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires propres aux réalisations sur les 3 dernières années.

Déclaration d'effectifs :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années (annexe RC5) accompagnée d'un organigramme de la société.

Certificats de qualifications professionnelles :

Le tableau dénommé « Tableau des qualifications » (annexe RC1) est à compléter obligatoirement par le soumissionnaire pour la remise de sa candidature dûment complétée.

En cas d'absence des qualifications demandées ci-avant, le candidat est appelé à renseigner le « Tableau des références équivalentes aux qualifications » (annexe RC2).

Les qualifications et/ou références peuvent être apportées par le mandataire, ses cotraitants ou sous-traitants dans la mesure où ils sont déclarés dès la remise de l'offre.

Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Description technique des moyens et mesures employées :

Fournir liste des moyens techniques indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat ou l'équipe candidate dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Les éléments de la sous-traitance éventuelle :

Si le candidat fait appel à des capacités professionnelles, techniques et financières de sous-traitant, il devra joindre :

- un acte spécial pour chaque entreprise de sous-traitance (formulaire DC4) ;
- les capacités professionnelles et financières de chaque sous-traitant ;
- une copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ;
- un RIB par sous-traitant ;
- attestations fiscales et sociales de l'année n-1 ;
- le numéro unique d'identification complet de chaque entreprise de sous-traitance délivré par l'INSEE (Répertoire des métiers SIRENE) de moins de 3 mois ;
- les attestations d'assurance.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Pour le candidat se présentant en groupement

En cas de groupement, une seule lettre de candidature est à remettre complétée par chaque cotraitant, mais chaque membre du groupement doit remettre l'ensemble des autres pièces et renseignements demandés au titre des pièces relatives à la candidature.

L'appréciation de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du groupement par le pouvoir adjudicateur est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

Entreprise de création récente

Si le candidat, de création récente, est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité, l'un des renseignements ou documents demandés par l'acheteur public, il peut prouver sa capacité à exécuter le marché public par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur public.

2. Éléments nécessaires au choix de l'offre :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « Offre ».

- **un acte d'engagement (AE)**,
- **le bordereau de prix unitaire (BPU)** (à compléter suivant le cadre remis, daté et signé),
- **un mémoire technique** des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission. Ce document devra se conformer aux mentions demandées dans le tableau de l'article 4.1 – à la rubrique « Critère 2 - Valeur technique de l'offre » du présent règlement de la consultation. Il sera limité à 10 pages recto maximum hors annexes, sommaire et page de garde, au format A4 (le pouvoir adjudicateur n'analysera pas les pages fournies au-delà de la 10ème page).
- **Annexes au mémoire technique :**
 - le CV du chef de chantier ;
 - les fiches techniques.
 - **les « Engagements de confidentialité** (individuel et entreprise) » complétés et signés (annexe RC4).
 - **l'« Attestation de visite des lieux »** dûment complétée, datée et signée (annexe RC3).

Précisions :

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

L'arborescence du présent règlement de consultation sera à retrouver dans le dossier informatique (pli électronique).

Pour les pièces financières (BPU), une version en format Excel sera remise en complément de la version PDF pour permettre le calcul automatique des totaux.

Aucune variante ni alternative n'est autorisée.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Modalités de notation

Conformément à l'article R 2152-6 du code de la commande publique, les offres régulières, acceptables et appropriées qui n'ont pas été rejetées en application des articles R 2152-3, R 2152-5 et R 2153-3 du même code, seront classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution suivants :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères pondérés suivants :

Critère 1 : Prix - pondération 50 % (soit 50 points) :

Note (prix) sur 50 points =
$$\frac{\text{prix de l'offre la moins chère} \times 50}{\text{prix de l'offre analysée}}$$

La note de prix notée sur **50 points** est décomposée comme suit :

Un sous critère «entretien» : noté sur **25 points** et calculé sur la base des montants figurant au BPU. Une offre entretien type sera ainsi calculée pour chacun des candidats :

$$\left(\left(\text{somme des montants des prestations d'entretien régulier} + \text{coût de la mise à disposition du container pour déchets contaminés} \right) \times 50 \right) + \left(\text{somme des montants de visite intermédiaire pour déchets contaminés} \times 25 \right) + \left(\text{somme des montants des grandes visites pour déchets contaminés} \times 25 \right) / 100$$

La note du sous-critère « entretien » sera ensuite ainsi calculée :

$$\left(\text{offre entretien type la moins disante} / \text{offre entretien type analysée} \right) \times 25$$

Un sous critère « curatif » : noté sur **25 points** et calculé sur la base des montants figurant au BPU. Trois devis type seront établis à partir des prix unitaires figurant dans le BPU, auquel une quantité sera attribuée :

- devis type I correspondant au revêtement mural ;
- devis type II correspondant à l'éclairage ;
- devis type III correspondant au système de filtration.

Une offre curative sera calculée pour chacun des candidats en faisant une moyenne pondérée de ces trois devis de la manière suivante :

$$\left(\text{devis type I} \times 10 \right) + \left(\text{devis type II} \times 30 \right) + \left(\text{devis type III} \times 60 \right) / 100$$

La note du sous critère « curatif » sera ensuite ainsi calculée :

$$\left(\text{offre curative la moins-disante} / \text{offre curative analysée} \right) \times 25$$

La note de prix (**50 points**) correspond à la somme des notes des sous-critères (forfait sur 25 points + curatif sur 25 points).

La note sera arrondie à deux chiffres après la virgule selon la règle définie dans le nota ci-dessous.

Critère 2 : Valeur technique - pondération 40 % (soit 40 points) :

La note relative à la valeur technique est évaluée au regard du mémoire technique portant sur :

Sous-Critères	Nombre de points / 40
<u>Moyens humains et matériels</u> : organigramme du personnel affecté à la réalisation des prestations faisant apparaître distinctement, le personnel d'encadrement et le personnel d'exécution, propres à l'entreprise ou au groupement, CV et qualification du chef et de l'encadrement du chantier, Liste des moyens matériels pour exécuter les travaux.	10 points
<u>Planning et délais de réalisation des prestations</u> : proposition détaillée de l'organisation mise en place en interne afin de respecter les délais d'exécution des tâches à exécuter, le planning et les contraintes de service + Procédure pour assurer un service continu (gestion des intervenants lors des absences de l'intervenant référent).	15 points
<u>Méthodologie</u> : Procédure et méthodologie pour exécuter les prestations de nettoyage, d'entretien et de maintenance du stand de tir (assurer la protection des travaux, approvisionnement et gestion des chantiers en site occupé, plan d'installation de chantier, etc.)	15 points

La note globale du critère « valeur technique » est évaluée par la somme des points affectés à chaque sous-critère : note critère valeur technique (sur 40 points) = note sous critère 1 + note sous critère 2 + note sous critère 3.

Critère 3 : Critère environnemental - pondération 10 % (soit 10 points) :

La note relative au critère environnemental est évaluée au regard du mémoire technique portant sur la procédure pour le traitement des déchets générés par le stand de tir notamment le plomb et les équipements de protection individuels.

Chaque critère et sous-critère est évalué sur la base des notes, selon la grille de notation suivante :

Jugement	Appréciations	Note
Excellent	Correspond à une excellente réponse. Les éléments de l'offre sont particulièrement pertinents ou très avantageux pour l'administration. Cela peut s'appliquer à une proposition contenant des éléments innovants.	100 % des points
Très satisfaisant	Correspond à une bonne réponse. La réponse est détaillée et de bonne qualité.	80 % des points
Satisfaisant	Proposition acceptable qui appréhende correctement les besoins de l'administration tels qu'exprimés dans le CCTP. Toutefois, elle est sans apport particulier.	60 % des points
Peu satisfaisant	L'offre correspond peu aux besoins exprimés.	40% des points
Insatisfaisant	L'offre ne correspond pas aux besoins exprimés. Réponse imprécise et partiellement détaillée.	20% des points
Absence d'information	Aucune réponse ou proposition apportée.	0 % des points

Nota :

La règle d'arrondi est la suivante : chaque note sera arrondie au 1/100^{ème}, soit à 2 décimales.

· Si la 3^{ème} décimale est comprise entre 0 et 4, alors la note est arrondie par défaut au 1/100^{ème}.

· Si la 3^{ème} décimale est comprise entre 5 et 9, alors la note est arrondie par excès au 1/100^{ème}.

Chaque critère se verra attribué un nombre de points (arrondi à 2 décimales) :

- **Critère 1- Prix : sur 50 points**
- **Critère 2- Valeur technique : sur 40 points**
- **Critère 3 – Environnemental : sur 10 points**

La note finale correspond à la somme des points des trois critères, soit un nombre de points sur 100 :

- **Note finale (sur 100 points) = note Prix (sur 50 points) + note Technique (40 points) + note Environnementale (10 points)**

Le classement des offres est ensuite obtenu selon les notes finales, la note la plus importante obtenant la 1^{ère} position et la note la moins importante obtenant la dernière position. L'offre obtenant le classement en 1^{ère} position est l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cas d'égalité entre concurrents, le concurrent suivant sera classé en tenant compte du décompte du nombre de concurrents ex-æquo (exemple en cas de 2 concurrents classés 1^{er} ex æquo, le concurrent suivant sera classé 3^{ème}).

En cas d'égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle qui a obtenu la meilleure note dans le critère prix.

5.2 Rectification des offres

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Enfin, des précisions seront demandées au candidat sur son offre lorsque l'offre paraît anormalement basse.

5.3 Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, le candidat a la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique (clé USB ou papier) dans les délais impartis pour la remise des plis ; cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre

La copie de sauvegarde devra être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert. **Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :**

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lyon

Unité Achats et Marchés Publics

19 rue Crépet

69007 LYON

Pli pour la consultation :

Entretien, maintenance et nettoyage du stand de tir du STAURA

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Article 6 : Renseignements complémentaires

Les candidats ont la possibilité de poser des questions sur PLACE.

Ces questions peuvent être déposées en ligne **jusqu'au jeudi 9 juillet 2026 inclus**.

L'Administration devra y répondre **au plus tard le mercredi 15 juillet 2026 à 18h00**.

Il ne sera répondu à aucune question ni oralement, ni sur tout autre support.

Article 7 : Clause diversité – égalité Femmes/Hommes

Le Ministère de la Justice a obtenu le 8 mars 2022 l'alliance du label égalité professionnelle et du label diversité décernée par l'Association française de normalisation (AFNOR). Ce double label vient récompenser l'engagement de la chancellerie dans les domaines de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations. A ce titre, le ministère est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière. Au-delà du respect de ces dispositions, le ministère est sensible aux actions conduites par ses prestataires dans ce domaine au sein de leur entreprise.

Dès lors et en application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que la promotion de l'égalité des chances et de la diversité notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, le titulaire s'engage à renseigner le questionnaire disponible via l'URL ci-dessous, dans les 15 jours suivant la date de notification du marché. Il devra également compléter le questionnaire 2 mois avant la date de fin du marché.

[https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-
JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm](https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm)

Les informations renseignées dans le questionnaire doivent être limitées aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations du dudit contrat.

Article 8 : Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Liste des pièces en annexe :

- Annexe RC1 : Tableau des qualifications
- Annexe RC2 : Tableau des références équivalentes

- Annexe RC3 : Attestation de visite
- Annexe RC4 : Engagements de confidentialité Individuel et Entreprise
- Annexe RC5 : Déclaration d'effectifs